



## Colis assuré reçu détérioré refus de remboursement du vendeur

Par **mirena**, le **10/10/2009** à **20:38**

Bonjour,  
J'ai acheté un objet via un site d'enchère internet. Le colis livré plus d'un mois après l'achat est arrivé massacré par la poste, inutilisable (c'était un berceau).  
Le colis était en recommandé donc assuré, hors seul l'expéditeur peut porter réclamation cela a été fait. Le vendeur récupère donc 230 euros d'indemnités plus 91 euros valeur de mon achat hors il refuse de me rembourser. Quels sont mes recours???

Merci